

SOMMAIRE

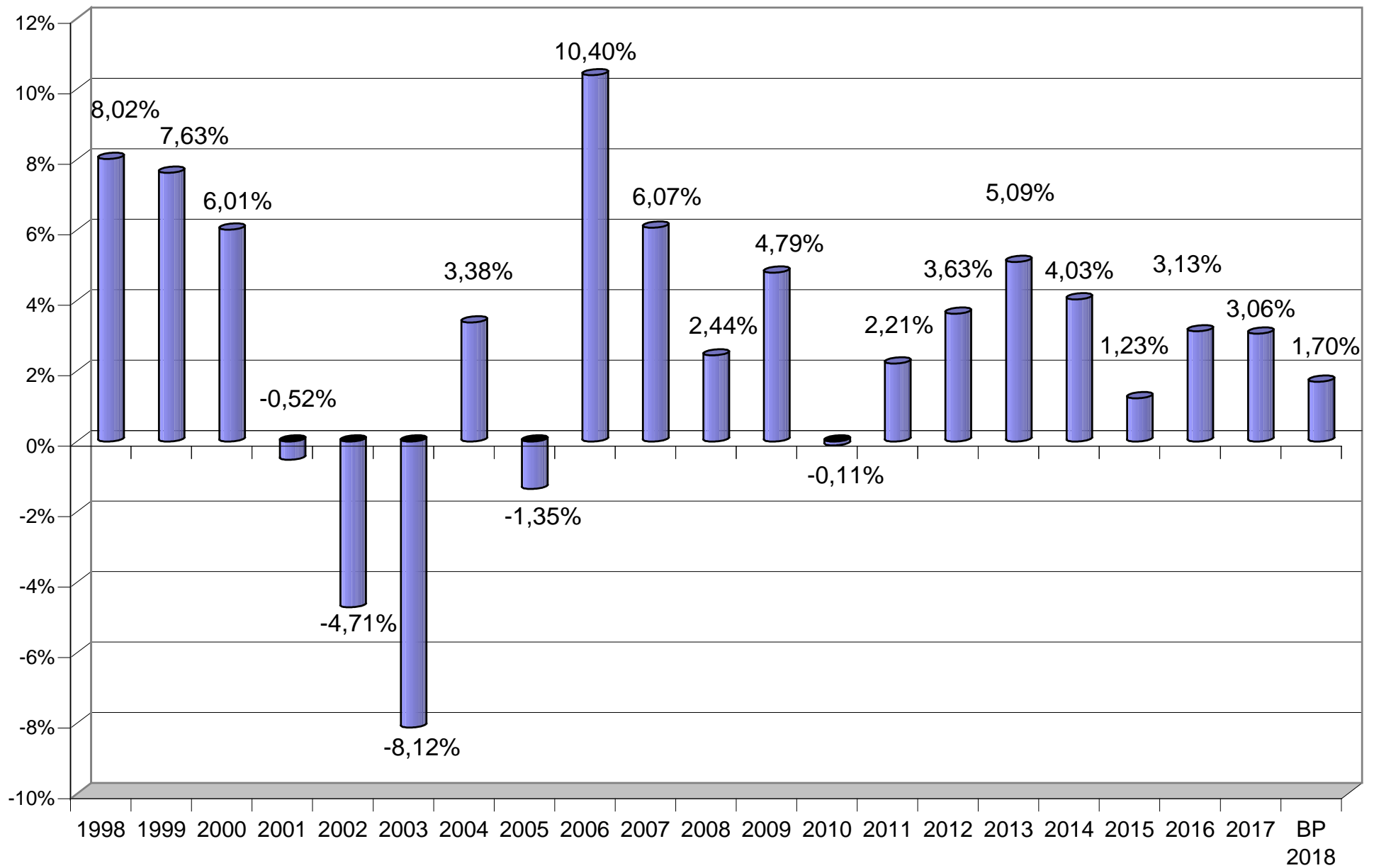
I.	La section de fonctionnement	1
A.	Les dépenses de fonctionnement.....	1
1.	Les intérêts de la dette.....	3
2.	Les frais de personnel.....	3
3.	Les charges à caractère général.....	5
4.	Les subventions et participations	7
5.	La répartition des dépenses de fonctionnement par nature.....	7
6.	La répartition des dépenses de fonctionnement par fonction	12
B.	Les recettes de fonctionnement	14
1.	Les revenus des services et domaines (chapitre 70).....	14
2.	Impôts et taxes (chapitre 73).....	15
a)	Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF).....	17
b)	Le Fonds national de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC)	17
c)	La Dotation de Solidarité Communautaire.....	17
3.	Les dotations et participations (chapitre 74)	17
a)	La Dotation Globale de Fonctionnement – Part forfaitaire	17
b)	La Dotation de Solidarité Urbaine.....	18
C.	Le résultat de fonctionnement	18
II.	La section d'investissement	22
A.	Les dépenses d'investissement.....	22
1.	Les dépenses d'équipement 2017 et 2018.....	22
a)	Investissements scolaires.....	23
b)	Investissements sportifs.....	25
c)	Investissements culturels.....	25
d)	Investissements en matière d'aménagements et équipements urbains	26
e)	Autres investissements	27
f)	Acquisitions foncières.....	28
2.	Les remboursements en capital de la dette.....	28
B.	Les recettes d'investissement	29
1.	Les subventions.....	29
2.	Les ressources propres d'investissement.....	29
3.	Les emprunts nouveaux.....	29

I. La section de fonctionnement

A. Les dépenses de fonctionnement

Le graphique ci-après reprend en pourcentage l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 1998.

A noter que, pour 2018, il s'agit d'une autorisation maximale de dépenses, et que le montant réalisé est bien entendu toujours inférieur au montant voté. La hausse prévue est de 1,7%, conformément à l'objectif qui devrait nous être assigné par le Préfet.



Evolution annuelle en pourcentage des dépenses réelles de fonctionnement

1. Les intérêts de la dette

En 2017, les intérêts de la dette baissent de 8,54%, pour revenir à 3,2 M€ grâce à la réduction de l'encours de la ville.

Pour le BP 2018, le montant prévu (+19%) tient compte du risque de taux pour les deux emprunts structurés restants, des aléas sur les taux d'intérêts et le Livret A et de la mobilisation éventuelle de nouveaux emprunts en cours d'exercice.

	Dont long terme	Var. annuelle
2012	3 259 356	5,59%
2013	3 243 333	-0,49%
2014	3 760 197	15,94%
2015	3 179 975	-15,43%
2016	3 507 303	10,29%
2017	3 207 952	-8,54%
BP 2018	3 809 379	18,75%

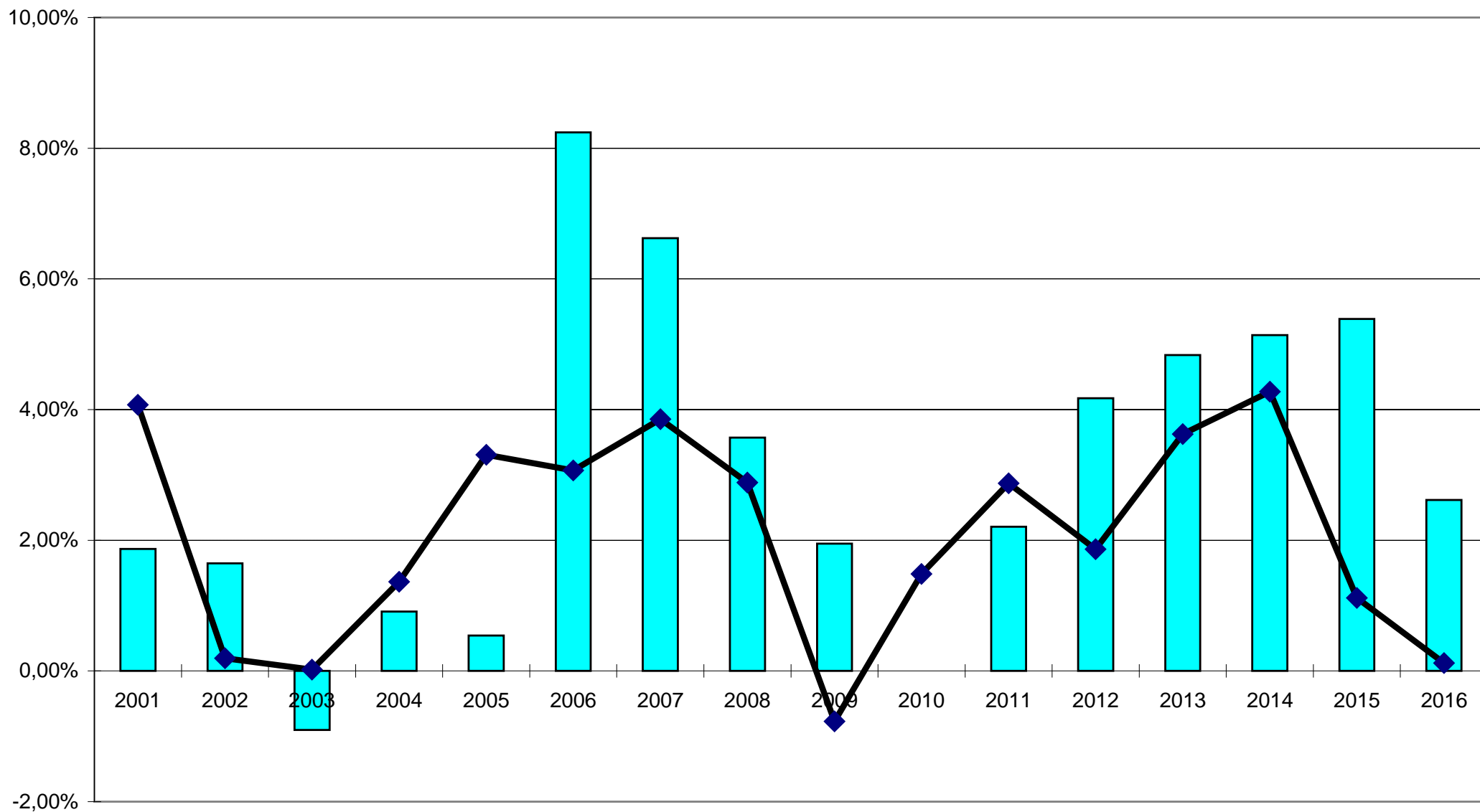
(Chiffres hors dette à court terme et ICNE - Source : comptes administratifs sauf pour 2015 qui comprend un retraitement lié aux opérations de refinancement)

2. Les frais de personnel

Le graphique ci-après montre l'évolution des pourcentages de variation annuelle de la masse salariale pour Sarcelles (histogramme) et les communes de la strate des villes de 50 à 100 000 habitants appartenant à un EPCI à fiscalité professionnelle unique¹ (courbe).

¹ Anciennement EPCI à taxe professionnelle unique ou TPU, actuellement FPU (fiscalité professionnelle unique depuis la suppression de la taxe professionnelle).

Evolution en pourcentage des dépenses de personnel en €/hab. (courbe : Strate - Histogramme : Sarcelles)



Source : MINEFI comptes des communes.

Pour 2017, la hausse de 3,63%, soit +1,83 M€, comprend entre autres l'effet en année pleine de l'augmentation du point d'indice de juillet 2016 à laquelle s'ajoutent celle de février 2017, la reprise de la compétence « collecte des dépôts sauvages » et du personnel idoine et les frais liés aux élections présidentielles et législatives.

Pour 2018, la progression est quasi nulle avec +0,06%. Le budget prévoit cependant une refonte du régime indemnitaire des agents de catégorie A et B, avec pour objectif de débiter la mise en œuvre de la nouvelle réglementation en la matière, qui s'achèvera en 2019 avec la catégorie C. Le budget prévu pour 2018 est de 350 K€.

Le tableau suivant détaille la dépense de personnel de Sarcelles et de la strate (communes de 50 à 100 000 hab. FPU) en euro par habitant¹ :

	Charge / hab. Sarcelles	Charge / hab. strate	Différence
2007	644	686	6,56%
2008	667	706	5,85%
2009	680	701	3,02%
2010	680	711	4,55%
2011	695	731	5,24%
2012	724	745	2,90%
2013	759	772	1,71%
2014	798	805	0,88%
2015	841	814	-3,21%
2016	863	815	-5,56%

Attention néanmoins : il s'agit ici de dépenses nettes par habitant. Or entre 2014 et 2016, la population INSEE de Sarcelles, utilisée par le MINEFI pour effectuer le calcul, a diminué de 1,55%, soit 917 habitants. Cela a contribué à creuser l'écart assez brutalement en 2015 par rapport aux communes de la strate dont la population, en moyenne, augmente.

3. Les charges à caractère général

En 2017, ces dépenses ont baissé de 2,82% notamment en raison d'une baisse des dépenses de fluides. Entre 2006 et 2017, l'inflation cumulée est de 13,4% (dont inflation 2017 prévisionnelle). Dans le même temps, l'augmentation de la dépense au chapitre 011 est de 45,24%, soit 5,97 M€. En euro constant, l'augmentation du 011 est de 28,08% sur la période.

Le budget primitif prévoit une augmentation de 7,05%.

Le tableau suivant retrace les dépenses du chapitre 011 depuis 2007, et les pourcentages d'évolution annuelle :

¹ Les données pour 2016 ne sont pas encore connues (Source : MINEFI : comptes des communes)

	Chap. 011 en €	Evolution annuelle
2007	14 415 384	9,23%
2008	14 650 809	1,63%
2009	16 974 813	15,86%
2010	16 717 041	-1,52%
2011	16 941 791	1,34%
2012	17 487 736	3,22%
2013	18 738 425	7,15%
2014	19 408 300	3,57%
2015	19 529 736	0,63%
2016	19 723 691	0,99%
2017	19 167 763	-2,82%
BP 2018	20 518 981	7,05%

Pour 2017, forte baisse de 11,75%, soit 575 K€. Cela s'explique essentiellement par la baisse de la dépense en fluides (497 K€) consécutive à un triple effet :

- Celui de rattachements trop importants en fin d'exercice 2016, qui ont gonflé les dépenses 2016 et donc minoré celles de 2017 ;
- L'effet de la baisse de nos tarifs d'électricité ;
- Et enfin celui de la mutation progressive de nos équipements d'éclairage vers les luminaires basse consommation.

Pour 2018, nous prévoyons une hausse maximale de 7,28% soit 314 K€, afin de compenser l'effet de rattrapage sur les fluides, suite au problème de rattachement fin 2016, qui a contribué à la minoration de la dépense 2017. Il faut également envisager une hausse des prix de l'énergie et prévoir une marge. A contrario, la dépense 2018 est réduite de 173 K€ correspondant à des dépenses de maintenance des chaufferies (P2) imputées à tort sur les fluides.

Le poste « services » est resté stable en 2017 avec +0,7%.

La progression prévue au BP 2018 est de 5,5% soit 806 K€. Parmi les dépenses supplémentaires, on notera en particulier :

- Une prévision de hausse des primes d'assurance de 45 K€ (+12,5%)
- Un accroissement des prestations de l'Office Culturel Municipal de 56 K€ par rapport au réalisé 2017.
- Une augmentation à titre de précaution pour la restauration collective (+80 K€) afin d'anticiper un changement de réglementation concernant la proportion d'aliments bio dans les repas des cantines.
- Un effort particulier pour l'aide aux copropriétés en difficultés (plans de sauvegarde et suivi-animation) avec 168 K€ de prestations supplémentaires, soit plus du double de la dépense 2017.

- Une forte hausse des dépenses pour des contrats de maintenance, qui s'explique notamment (173 K€) par le transfert des dépenses de maintenance des chaudières (contrat P2) sur un compte de prestations, alors qu'il était jusqu'alors comptabilisé à tort sur les fluides.

4. Les subventions et participations

En 2017, ce chapitre a peu augmenté (1,59%) soit +285 K€, dont 226 € pour les associations :

	Chap. 65
2007	9 253 134
2008	9 551 431
2009	9 489 731
2010	9 706 432
2011	10 057 874
2012	10 428 912
2013	10 824 448
2014	10 892 639
2015	11 245 026
2016	11 134 219
2017	11 311 145
BP 2018	11 624 900

En 2018, la somme prévue est en hausse de 2,77% soit +419 K€ dont 194 K€ pour les associations et le C.I.O., et 68 K€ pour les admissions en non valeur et les créances éteintes (provisions). Les subventions à la caisse des Ecoles et au CCAS sont inchangées.

Le tableau ci-dessous reprend les principaux postes :

€	2015	2016	2017	BP 2018	p/r2017	p/r2016	p/r2015
Indemnités retraites missions formations Maires et adjoints	389 398	381 022	391 557	417 500	6,63%	9,57%	7,22%
Contingent incendie	931 448	885 049	883 747	879 285	-0,50%	-0,65%	-5,60%
Ecoles privées	281 317	364 106	374 580	386 868	3,28%	6,25%	37,52%
Associations	2 781 262	2 608 281	2 833 994	2 980 455	5,17%	14,27%	7,16%
Caisse des écoles	1 002 700	1 002 700	1 002 700	1 002 700	0,00%	0,00%	0,00%
CCAS	5 539 192	5 539 192	5 539 192	5 539 192	0,00%	0,00%	0,00%

En 2017 et 2018, l'effort en faveur du monde associatif se poursuit (+266 K€ puis +194 K€).

5. La répartition des dépenses de fonctionnement par nature

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors mouvements d'ordre) se répartissent de la façon illustrée par le tableau ci-après (en M€)¹ :

¹ Libellés des chapitres :

- 011 Charges à caractère général

Chap ¹	2014	2015	2016	2017	BP 2018	p/r2017	p/r2016	p/r2015	p/r2014
011	19,41	19,53	19,72	19,17	20,52	7,05%	4,03%	5,07%	5,72%
012	47,21	49,05	50,46	52,30	52,33	0,06%	3,69%	6,67%	10,84%
65	10,89	11,25	11,13	11,31	11,62	2,77%	4,41%	3,38%	6,72%
66	4,10	2,78	3,42	3,13	3,90	24,66%	14,19%	40,30%	-4,80%
67	0,02	0,02	0,48	1,92	0,94	-50,92%	97,60%	4447,27%	5130,43%
Tot	81,63	82,63	85,22	87,82	89,31	1,70%	4,81%	8,09%	9,42%

En 2017, la progression est de 3% avec une baisse des charges à caractère général (-2,82%) et des intérêts de la dette (-8,4%), une hausse de la masse salariale (+3,63%) et des subventions et participations (+1,59%) et surtout des dépenses exceptionnelles importantes (+1,44 M€) dont :

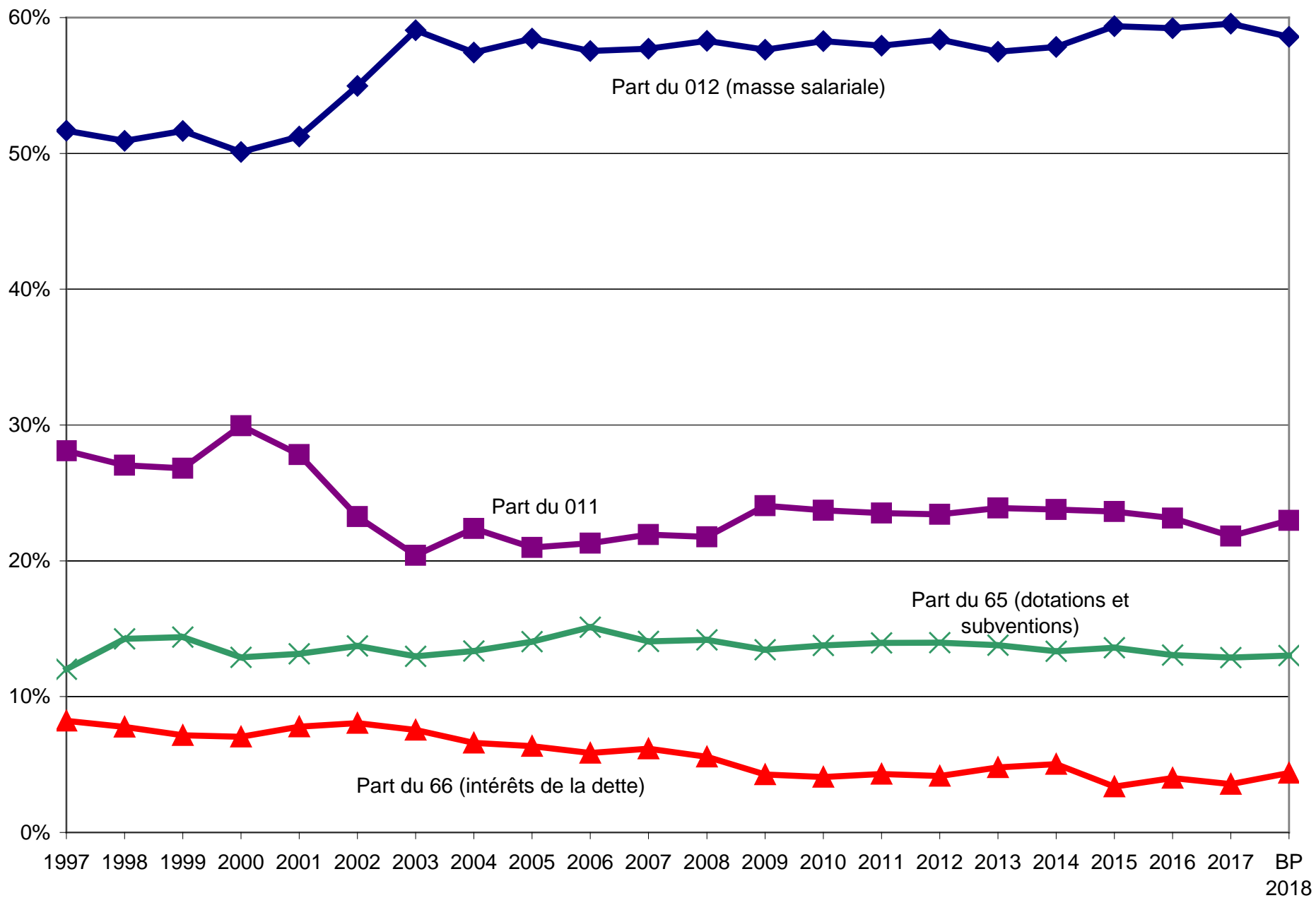
- Débets les comptes du Trésor pour un montant de 1,48 M€ (montant équilibré en dépense et recette, donc sans coût pour la commune).
- Indemnité de résiliation d'un bail emphytéotique pour 413 K€.

Pour 2018, la progression des dépenses réelles de fonctionnement est de 1,7%, soit la limite qui devrait être imposée à la ville dans le cadre du contrat d'objectif avec l'Etat. Pour plus de détail, se reporter aux chapitres correspondants.

Dans les graphiques des pages suivantes, on peut constater l'évolution de la répartition des différents postes. La part du personnel par rapport au total des dépenses reste importante et cette dépense, rapportée au nombre d'habitants, est depuis 2015 supérieure à la moyenne (voir tableau page 5).

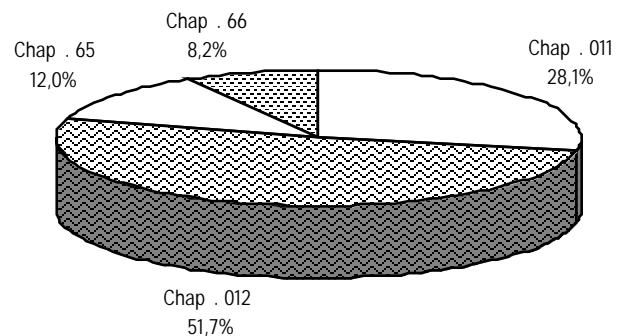
Globalement, c'est la masse salariale qui a le plus de poids dans les dépenses réelles de fonctionnement, bien que cette part tende à décroître légèrement en 2013, au profit des charges à caractère général (achats et services) et des intérêts de la dette. La tendance s'est depuis inversée. La part des subventions est globalement stable sur la période.

-
- 012 Personnel
 - 65 Subventions et participations
 - 66 Charges financières : attention, pour 2015 au chapitre 66 ont été retirées les indemnités de remboursement anticipé, afin de permettre la comparaison.
 - 67 Charges exceptionnelles

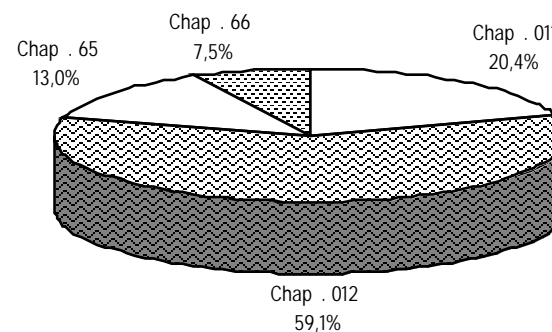


Ces quatre camemberts permettent de comparer la structure de nos dépenses de fonctionnement 2017 et 2018 à deux exercices clés de notre histoire budgétaire.

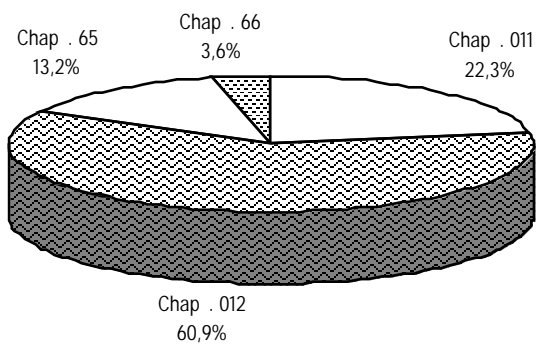
Répartition des dépenses 1997



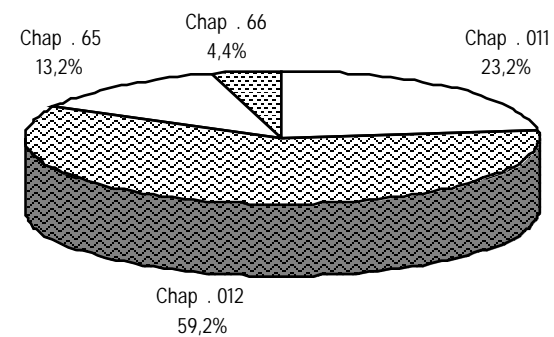
Répartition des dépenses 2003



Répartition des dépenses 2017



Répartition des dépenses BP 2018



Pour finir sur la répartition des dépenses de fonctionnement par nature de dépense, voici un tableau global de comparaison entre Sarcelles et les communes de la strate des villes de 50 à 100 000 habitants en FPU :

	Charges de personnel		Achats & charges externes		Charges financières		Contingents		Subventions versées	
	Sarcelles	Strate	Sarcelles	Strate	Sarcelles	Strate	Sarcelles	Strate	Sarcelles	Strate
2000	536	587	321	211	82	82	22	55	111	161
2001	546	611	297	229	87	70	22	35	114	161
2002	555	612	235	221	79	60	19	36	116	148
2003	550	612	191	230	67	52	18	35	99	147
2004	555	621	217	237	66	47	19	35	106	153
2005	558	641	200	241	62	42	20	35	109	152
2006	604	661	224	252	62	47	20	35	134	144
2007	644	685	243	253	70	47	20	36	132	151
2008	667	706	247	254	64	49	20	35	137	153
2009	680	701	280	258	51	42	21	36	132	149
2010	680	711	272	257	48	40	20	33	134	143
2011	695	731	277	261	52	42	21	31	139	149
2012	724	745	286	266	52	45	21	31	145	148
2013	759	772	312	276	64	46	22	32	154	153
2014	798	805	325	278	69	47	22	37	155	157
2015	841	814	333	272	296	65	22	35	164	153
2016	863	815	335	282	59	78	23	100	161	136

Nos dépenses de personnel sont inférieures jusqu'en 2015 : le plus gros écart remonte à 2005 (14,9% de plus pour les communes de la strate). En 2014, il est très réduit (+0,88%) et en 2015 il devient supérieur à la strate.

Nos charges financières rapportées au nombre d'habitants ont considérablement décliné depuis le début du siècle, mais nous restons bien au-dessus de la moyenne. On remarque qu'à partir de 2011 ce chiffre augmente pour nous comme pour les communes de la strate, du fait de la conjoncture mais aussi, pour ce qui nous concerne, d'un autofinancement faible et d'investissements soutenus.

En 2015, les charges financières augmentent nettement pour toutes les communes et de façon exponentielle pour Sarcelles. Il convient d'en rappeler la raison : l'opération de sortie des emprunts à risque a conduit les collectivités non seulement à augmenter leur encours de dette mais aussi à procéder aux écritures comptables prenant en compte l'indemnité de remboursement anticipé qui s'équilibre au travers des sections de fonctionnement et d'investissement mais qui cependant apparaissent dans les charges financières brutes.

En 2016, le rapport s'inverse, là aussi, en partie, en raison des fortes secousses liées à la crise de parité avec la Suisse et aux

opérations massives de refinancement réalisées en 2015 et 2016 par toutes les collectivités. Il faudra attendre les données de 2017 pour avoir des chiffres plus significatifs.

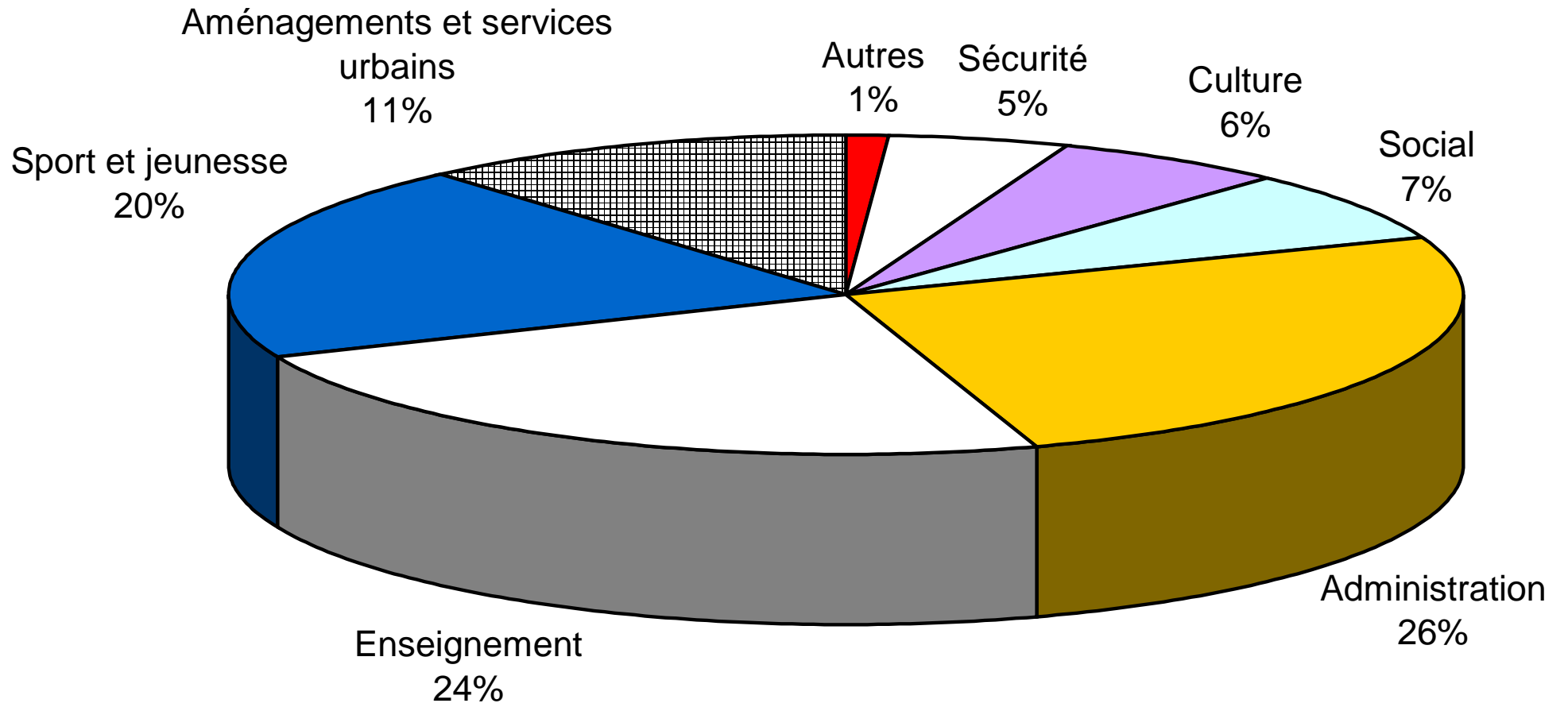
6. La répartition des dépenses de fonctionnement par fonction

Le tableau suivant détaille les dépenses et recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre et « non ventilables »), en euro et pour 2017 :

	Dépenses	Recettes	Solde
Enseignement	19 267 606	1 087 385	-18 180 221
Sport et jeunesse	16 525 232	2 973 305	-13 551 927
Aménagements et services urbains	9 302 506	176 715	-9 125 791
Sécurité et salubrité	3 906 169	77 643	-3 828 526
Culture	4 960 883	332 206	-4 628 677
Social	5 906 129	362 797	-5 543 332
Administration	21 201 602	293 910	-20 907 693
Autres	894 871	434 812	-460 058

Le graphique de la page suivante illustre bien les différentes masses. A eux seuls, les trois plus importants secteurs (enseignement, sport et jeunesse, aménagements et services urbains) représentent 55 % des dépenses.

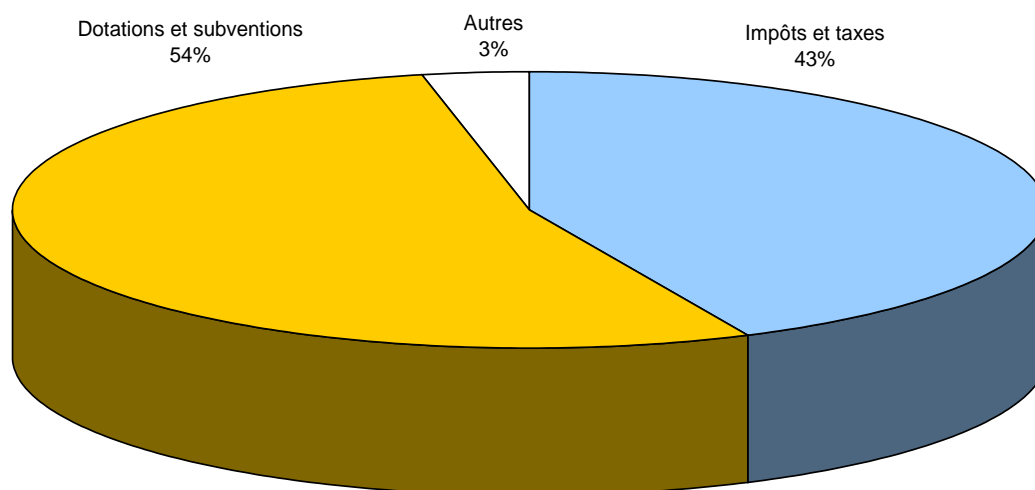
2017



B. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de recettes dites « de gestion ». Les autres recettes réelles sont : les produits exceptionnels, les produits financiers et le résultat de fonctionnement reporté.

Les recettes de gestion se répartissent ainsi au CA 2017 :



Recettes de gestion	2015	2016	2017	BP 2018	p/r2017	p/r2016	p/r2015
Produits des services, du domaine	1 951 719	2 972 441	2 339 571	2 221 296	-5,06%	-25,27%	13,81%
Impôts et taxes	37 688 274	40 616 707	40 314 674	41 411 651	2,72%	1,96%	9,88%
Dotations et subventions	49 426 802	48 815 183	49 852 073	50 478 606	1,26%	3,41%	2,13%
Autres produits de gestion courante	713 842	653 896	662 076	619 816	-6,38%	-5,21%	-13,17%
Atténuation de charges	219 453	328 085	213 308	130 000	-39,06%	-60,38%	-40,76%
TOTAL	90 000 090	93 386 313	93 381 703	94 861 369	1,58%	1,58%	5,40%

Comme dans toutes les communes, l'essentiel des recettes est constitué d'impôts, taxes, dotations et subventions. La proportion entre impôts et taxes d'une part et dotations et subventions de l'autre est par contre très différente par rapport à une commune dans la norme.

1. Les revenus des services et domaines (chapitre 70)

Le chapitre 70 est intitulé « Produits des services, du domaine et ventes diverses ». Il regroupe essentiellement les recettes dites de « participations familiales », c'est-à-dire la participation demandée en contrepartie de prestations fournies par la commune, comme la cantine, les centres de loisirs, l'inscription au Conservatoire, etc.

Les recettes du chapitre 70 représentent 2,51% de nos recettes de gestion en 2017 (soit beaucoup moins que la moyenne des communes). Autrement dit, les usagers sont peu mis à contribution pour financer les services. Ce n'est pas seulement une volonté de la

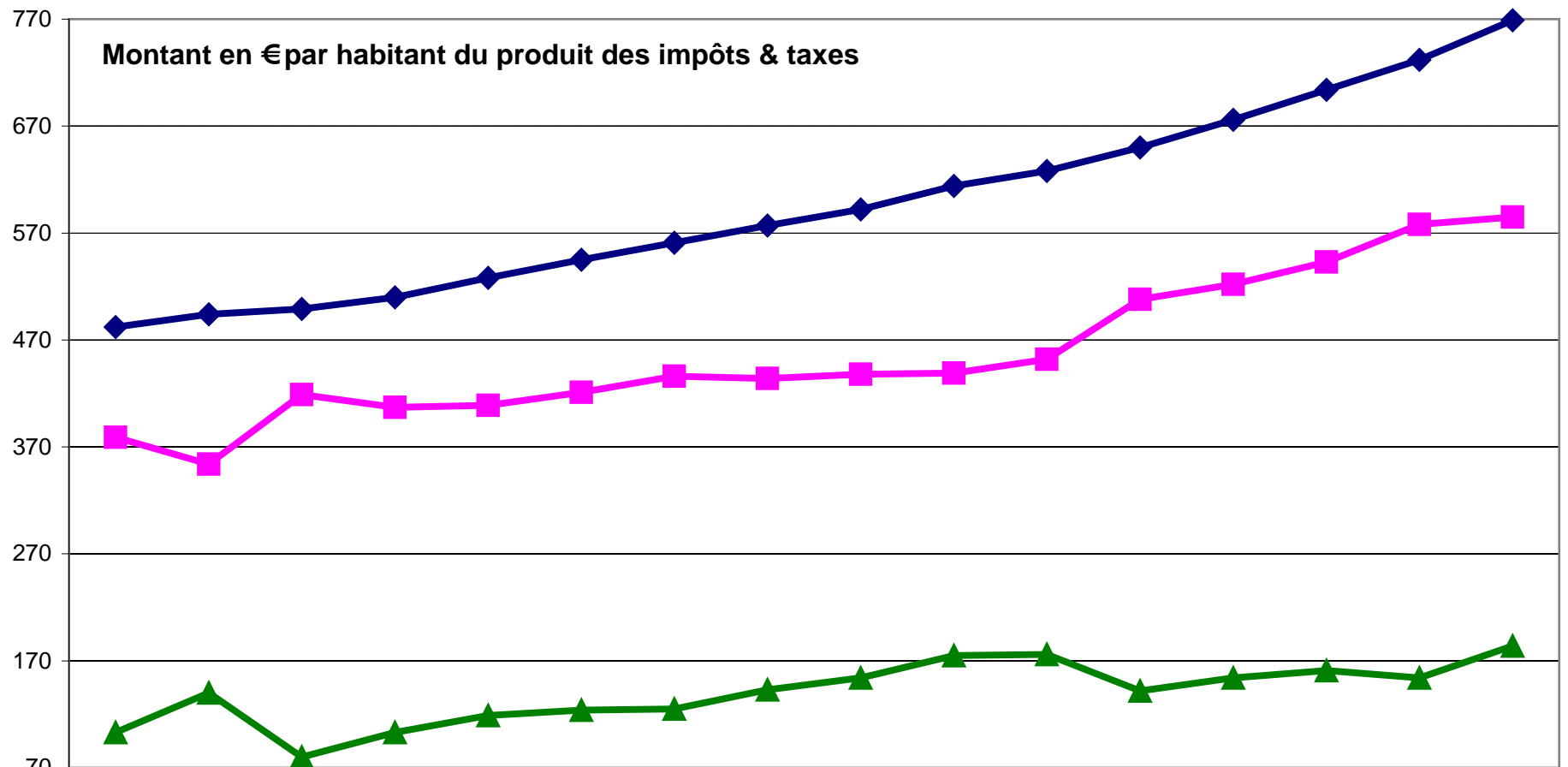
commune, car la faiblesse de ces participations s'explique aussi par les revenus modestes de la population. D'autres financements sont donc exploités, en particulier les dotations.

A noter que les tarifs, votés par le Conseil Municipal, ne sont pas indexés chaque année, ni sur le coût de la vie, ni sur le coût réel du service. La tarification de la plupart des services proposés par la ville repose sur le quotient familial. Les grilles tarifaires sont définies en fonction des tranches de quotient familial.

2. Impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 regroupe les recettes assimilées à des impôts ou taxes. La plus grande partie est constituée par les impôts directs locaux : taxe d'habitation et taxes foncières. La fiscalité professionnelle est, rappelons-le, perçue par la Communauté d'Agglomération.

Cette ressource progresse moins à Sarcelles que dans la moyenne des communes, même en ne tenant compte que de celles de notre strate (communes de 50 à 100 000 habitants en FPU), comme le montre le graphique de la page suivante.



	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
◆ Strate	482	494	499	510	528	545	561	577	592	614	628	650	676	704	732	769
■ Sarcelles	379	354	419	407	409	421	436	434	438	439	452	508	522	543	578	585
▲ Ecart	103	140	80	103	119	124	125	143	154	175	176	142	154	161	154	184

A ce jour, nous n'avons pas reçu les notifications des bases fiscales. Le produit de 2017 est donc reconduit par prudence.

a) Le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF)

2014	2015	2016	2017	BP 2018
7 146 538	7 464 131	7 930 025	7 791 017	7 991 017

En 2017, l'augmentation de l'enveloppe à répartir était de 20 M€ (de 290 M€ en 2016 à 310 M€ en 2017).

Nous pouvons donc envisager pour 2018 une augmentation de 200 K€ du montant alloué à la commune.

b) Le Fonds national de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

E l'absence de notification, le montant perçu en 2017 est reconduit pour 2018 :

2015	2016	2017	BP 2018
1 119 143,00	1 255 215,00	1 068 976,00	1 068 976,00

c) La Dotation de Solidarité Communautaire

La dotation de solidarité communautaire (DSC) est un mécanisme de solidarité financière au sein des EPCI à fiscalité propre signataires d'un contrat de ville.

La Communauté d'Agglomération institue donc une DSC à compter de 2018. Le montant prévu au BP 2018 est de 900 K€.

3. Les dotations et participations (chapitre 74)

A l'heure où nous rédigeons ce rapport (27 mars), aucune dotation n'est notifiée.

a) La Dotation Globale de Fonctionnement – Part forfaitaire

La contribution 2017 au titre du redressement des finances publiques pour les communes et les EPCI a été réduite de moitié par rapport à 2016. L'enveloppe de DGF est stabilisée en 2018, mais beaucoup de communes et d'EPCI connaîtront une baisse de leur DGF individuelle en 2018 en raison notamment d'écroulements qui financent les 200 M€ de progression de la péréquation.

	2014	2015	2016	2017	BP 2017
DGF	14 174 270	12 515 619	10 889 347	9 975 413	9 875 413

La baisse de la DGF est bien sûr largement compensée par l'augmentation de la DSU, y compris en 2018.

b) La Dotation de Solidarité Urbaine

L'enveloppe de la DSU progresse de 110 M€ en 2018 (+5,3%, contre +180 M€ en 2017).

L'évolution de la DSU pour Sarcelles est la suivante (en euro) :

2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018
21 211 607	22 058 297	24 382 839	26 579 128	28 869 309	30 388 210

Pour 2018, nous prévoyons une augmentation de 1,5 M€.

C. Le résultat de fonctionnement

Hors résultats antérieurs, nos recettes réelles de fonctionnement progressent de 0,23% en 2017. Si la péréquation est encore dynamique, elle l'est cependant beaucoup moins : +778 K€ sur la DGF, DSU et DNP comprises, mais aussi hausse de la DPV et baisse du FSRIF), les produits des cessions sont inférieurs à 2016 mais s'y ajoute le produit exceptionnel de débits des comptes (également présent en dépense) pour 1,48 M€.

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution des recettes réelles de fonctionnement depuis 2007 (hors résultat antérieur). Rappelons que ce chiffre sert de base au calcul de bon nombre de ratios financiers. Il est donc très important.

	Recettes réelles	évolution
2007	71 462 559	-3,31%
2008	77 421 549	8,34%
2009	76 495 715	-1,20%
2010	78 301 902	2,36%
2011	79 794 484	1,91%
2012	86 792 423	8,77%
2013	84 265 504	-2,91%
2014	87 760 390	4,15%
2015	91 041 999	3,74%
2016	97 386 144	6,97%
2017	97 611 333	0,23%
BP 2018	95 470 749	-2,19%

Au BP 2018 nous constatons une baisse des recettes réelles de fonctionnement de l'ordre de -2,19%. Cette baisse de recettes s'explique par une prévision prudente aux chapitres 70 (produits des services), 75 (autres produits de gestion courante) et 013 (atténuations de charges) comme expliqué précédemment, mais surtout par la faible inscription des produits exceptionnels (chapitre 77) à hauteur de 47 060 € alors que nous avons réalisé plus de 3,66 M€ en 2017.

Il faut rappeler que, dans les recettes exceptionnelles de 2017 ont été enregistrés les débits des comptes pour 1,48 M€, d'autres recettes exceptionnelles qui, par définition, ne sont pas prévues au budget prévisionnel et enfin des cessions d'immobilisations. La maquette de présentation des budgets prévisionnels dans la nomenclature M14 prévoit les cessions (notamment foncières) en recettes d'investissement, alors qu'elles sont comptablement réalisées au chapitre 77 –donc en fonctionnement –, accompagnées de diverses opérations d'ordre entre les deux sections du budget. De ce fait, les cessions foncières sont en investissement au BP mais en fonctionnement au compte administratif.

Hors recettes exceptionnelles, les recettes réelles de fonctionnement progressent en fait de 1,58% entre 2016 et 2017.

Dans le même temps, les dépenses réelles de fonctionnement ont progressé comme l'indique le tableau suivant :

Année	Dépenses réelles	évolution
2007	65 733 787	6,07%
2008	67 340 540	2,44%
2009	70 567 407	4,79%
2010	70 488 565	-0,11%
2011	72 048 909	2,21%
2012	74 660 813	3,63%
2013	78 464 747	5,09%
2014	81 628 122	4,03%
2015	82 631 210	1,23%
2016	85 216 240	3,13%
2017	87 823 469	3,06%
BP2018	89 314 492	1,70%

Attention : Pour 2015, le total a été diminué des mouvements liés au refinancement de la dette structurée, afin de permettre la comparaison.

Le solde de l'exercice évolue en conséquence ¹:

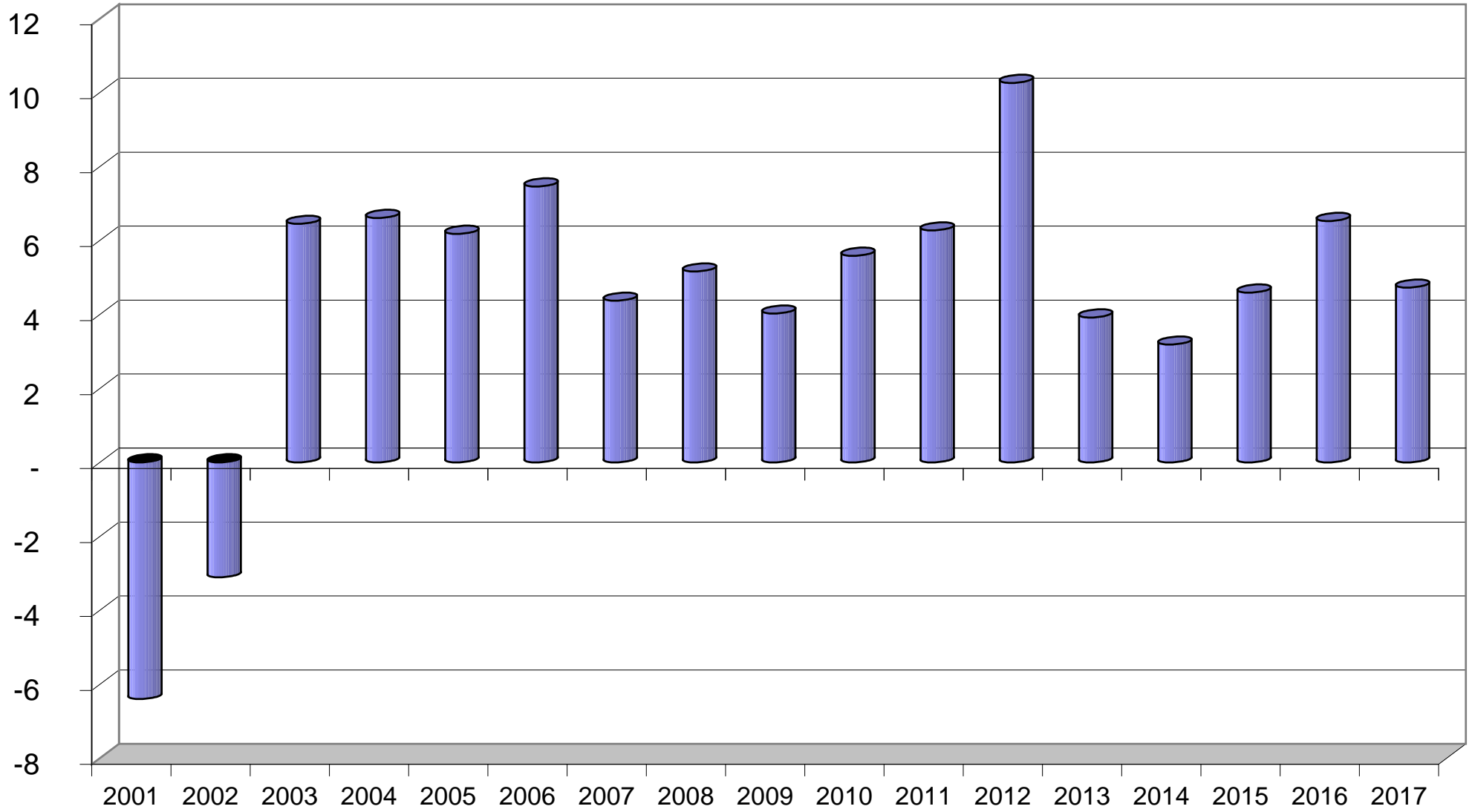
en €	Solde exercice	Solde cumulé
2007	4 370 639	4 370 639
2008	5 160 148	5 160 148
2009	4 024 824	4 024 824
2010	5 586 617	5 586 617
2011	5 926 192	6 270 805
2012	10 261 827	10 261 827
2013	3 662 994	3 918 553
2014	3 182 235	3 185 561
2015	4 568 716	4 590 662
2016	5 734 120	6 528 367
2017	4 237 224	4 725 787

Pour 2017, les recettes ont très peu progressé, notamment en raison de moindres cessions foncières (le solde des cessions prévues étant reporté sur 2018 via les « restes à réaliser »).

Le graphique de la page suivante illustre l'évolution de ce solde cumulé depuis 2001.

¹ Ce tableau ne présente que les soldes des comptes administratifs, car il n'est pas possible de comparer dans ce domaine un résultat à une prévision tant la structure budgétaire est différente (ex : le traitement des cessions d'immobilisations qui, comme on l'a vu, est très différent entre le budget et sa réalisation). Les soldes incluent bien sûr les recettes et dépenses d'ordre. En outre, pour 2015, afin d'être en conformité avec les chiffres du compte de gestion et surtout pour justifier de l'affectation du résultat, les montants liés au refinancement de la dette structurée ont été réintégrés.

Evolution du solde cumulé (en M€)



Les ratios liés à l'épargne sont un autre indicateur de la situation de la commune. Ceux-ci ne tiennent compte que du résultat de l'exercice et non du résultat cumulé.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018
Recettes R F	87 760 390	91 041 999	97 386 144	97 611 333	95 470 749
Dépenses R F	81 628 122	82 631 210	85 216 240	87 823 469	89 314 492
Epargne brute	6 132 268	8 410 789	12 169 904	9 787 865	6 156 258
% épargne /recettes	6,99%	9,24%	12,50%	10,03%	6,45%
Remb. Capital	7 518 457	8 270 883	9 412 672	9 232 180	9 600 000
Epargne nette	- 1 386 189	139 906	2 757 232	555 685	- 3 443 742
% Epargne nette/recettes	-1,58%	0,15%	2,83%	0,57%	-3,61%

Rappel : pour 2015, nous neutralisons ici les comptes 6681 (indemnités de remboursement anticipé) et 6682 (indemnités de réaménagement d'un emprunt en 1999) pour cause de refinancement de dette structurée.

En 2017, du fait de la stagnation des recettes et de la hausse de plus de 3% des dépenses, l'épargne brute baisse de 2,38 M€ et le ratio correspondant est juste au dessus de 10%. C'est un peu au dessus de la moyenne des dix années précédentes, qui s'établit à 9,81%. C'est donc un résultat moyen. L'épargne nette baisse en conséquence, mais également parce que le montant du capital remboursé est plutôt élevé (la moyenne des 10 années précédentes est de 7,33 M€ contre 9,23 M€ en 2017).

Pour 2018, il s'agit de prévision d'épargne. En effet, au compte administratif, les dépenses sont inférieures aux prévisions et certaines recettes s'ajoutent, comme les cessions foncières qui, au BP, sont comptabilisées en recettes réelles d'investissement.

II. La section d'investissement

A. Les dépenses d'investissement

1. Les dépenses d'équipement 2017 et 2018

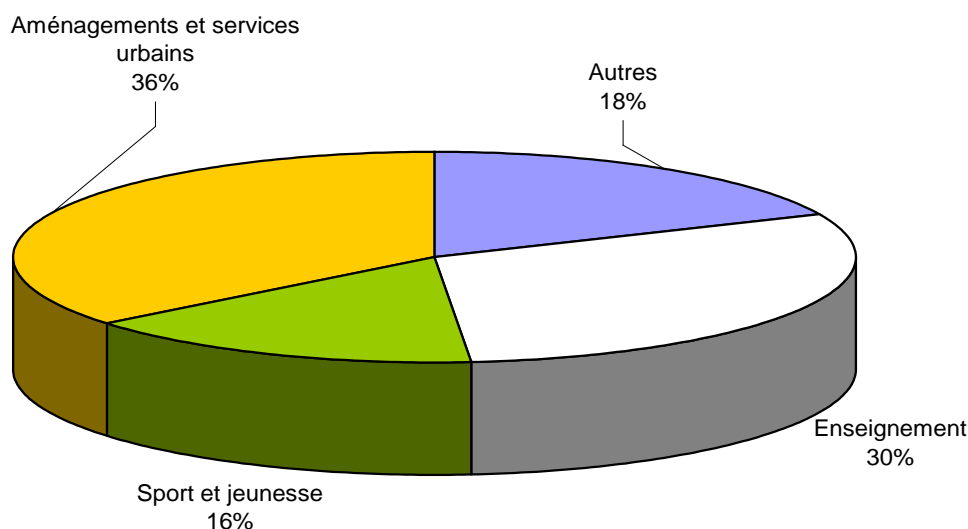
Le tableau et le graphique suivants illustrent la répartition des dépenses d'investissement :

- Réalisées en 2017 (factures acquittées),
- Engagées en 2017 et reportées sur 2018 (commandes juridiquement engagées mais factures non acquittées),
- Le total réalisé + engagé en 2017,
- Le montant des dépenses proposées au budget primitif 2018.

	2017	Reports 2017-2018	2017+reports	Budget 2018
Autres	2 414 246	1 863 505	4 277 751	2 891 450
Enseignement	6 124 789	983 910	7 108 699	5 138 424
Sport et jeunesse	1 583 671	2 079 675	3 663 346	2 693 010
Aménagements et services urbains	5 625 300	2 741 254	8 366 554	2 485 181
TOTAL	15 748 006	7 668 344	23 416 350	13 208 065

Comme on peut le voir, les dépenses prévues en 2018 sont nettement inférieures au niveau d'investissement 2017, avec -2,5 M€ entre le montant des factures acquittées en 2017 et le montant prévisionnel 2018. Cependant, dans l'attente de la notification de diverses recettes (DPV et FSIL notamment), certaines dépenses ne seront inscrites que lors de la prochaine DM, avec des recettes correspondantes. Pour certaines opérations, seul le montant correspondant au « reste à charge » de la ville est inscrit, afin d'initier ces opérations. Lors d'une DM prochaine, seront inscrits le solde de dépense et la recette, ce qui sera neutre pour le budget.

Les dépenses facturées ou engagées en 2017 se répartissent ainsi (CA 2017 + reports) :



a) Investissements scolaires

Les principales dépenses de la fonction « Enseignement » concernent :

- La fin de la reconstruction de l'école Anatole France, pour 2,7 M€ réalisés en 2017 auxquels s'ajoutent 560 K€ de restes à réaliser reportés sur 2018 et 30 K€ au BP 2018.
- Le commencement opérationnel de la reconstruction de Robert Desnos, avec 2,2 M€ au budget primitif.

- La reconstruction de l'école Emile Zola débutera en cours d'année. Une première tranche de crédits est prévue au BP, pour 876 K€ qui s'ajoutent aux 132 K€ de maîtrise d'œuvre déjà engagés et reportés sur 2018. Une somme supplémentaire sera inscrite en DM, accompagnée des recettes correspondantes.
- Une somme de 1,97 M€ a été dépensée en 2017 pour achever l'importante opération d'isolation acoustique de l'école Jean Macé, auxquels ont ajouteront 137 K€ de reports.
- En 2017, nous avons investi 165 K€ (issus des reports de 2016) pour la sécurisation des entrées et du parvis de l'école Val Fleuri.
- Nous investissons depuis quelques années dans le remplacement des organigrammes de clés des écoles par un système de transpondeurs, plus économe à l'usage et plus sécurisé. Nous avons ainsi investi 83 K€ en 2017 et prévoyons une nouvelle tranche de 60 K€ en 2018.
- En 2017, nous avons réalisés 142 K€ de travaux de voirie aux abords des écoles, comme les cours des groupes scolaires Jaurès (72 K€) et Pasteur (35 K€). Pour 2018, nous prévoyons d'investir 170 K€ dans ce type de travaux, dont 90 K€ pour l'école Jean Macé.
- En 2018, une batterie froide sur centrale de traitement d'air sera installée à l'école Chantepie pour répondre à la problématique thermique de cet établissement. Son coût est prévu à hauteur de 100 K€ environ.
- Une somme de 207 K€ est prévue sur 2018 pour créer des classes de cours préparatoires à 12 élèves. Cette somme comprend des travaux pour environ 100 K€ et du matériel (mobilier, informatique etc).
- Une somme de 160 K€ est proposée pour les façades de l'école Bel Air en 2018.
- 157 K€ seront consacrés en 2018 à des travaux d'accessibilité des handicapés dans les groupes scolaires.
- Pour ce qui est des équipements informatiques des écoles, nous avons investi 463 K€ en matériels en 2017, dont 417 K€ de VPI (vidéo projecteurs interactifs). 361 K€ sont prévus au BP 2018.
- Les achats de mobiliers s'élèvent à 144 K€ en 2017 et 15 K€ de reports, et prévus à hauteur de 188 K€ en 2018.
- Les autres dépenses dans le domaine scolaire (environ 656 K€ réalisés en 2017 et 98 K€ de restes à réalisés) sont réparties sur plus d'une centaine d'opérations. Pour 2018, c'est environ 650 K€ qui seront dépensés sur une centaine d'opérations diverses, notamment des mises aux normes et travaux de sécurité.

b) Investissements sportifs

Nous avons réalisé notamment, en 2017 :

- Une salle de formation au Centre Sportif Nelson Mandela pour 52 K€
- 271 K€ de travaux et achats de matériels sportifs pour les gymnases (+10 K€ de reports), dont 245 K€ pour le seul gymnase Saint Exupéry avec notamment les sols pour 140 K€. Une somme de 60 K€ sera consacrée aux gymnases dans ce budget primitif, dans l'attente d'éventuelles subventions qui pourraient permettre d'inscrire d'autres travaux.
- 2018 devrait voir la concrétisation de la construction du Dojo des Sablons en procédure de VEFA (vente en l'état futur d'achèvement) pour 1,11 M€, auxquels s'ajouteront l'an prochain les travaux d'aménagement et l'achat des équipements.
- En 2018 toujours, le terrain d'honneur de rugby bénéficiera d'une remise en état du réseau de drainage et d'arrosage pour environ 144 K€
- Seront aussi réalisés des plateaux sportifs (comme celui de Kergomard) et parcours de fitness (au Parc des Prés sous la Ville par exemple) pour 400 K€ environ.
- En 2017, 290 K€ de dépenses ont été faites pour les autres travaux et achats dans le domaine sportif, ainsi que 87 K€ de reports divers. Une somme de 3 à 400 K€ sera consacrée à divers investissements à caractère sportif, en fonction des dates de notification des subventions (CNDS et DPV notamment).

c) Investissements culturels

L'essentiel des dépenses en 2017 a été réalisé pour la Salle Malraux, avec 108 K€ (réalisé 2017 + reports) de matériels et surtout de travaux de mise aux normes des équipements électriques. Nous consacrerons encore 52 K€ à cette salle en 2018, en particulier pour la sonorisation (50 K€).

On retiendra aussi des dépenses pour la salle Berrier (32 K€), notamment les éclairages de la scène. Plus de 43 K€ seront de nouveau investis en 2018, cette fois pour la porteuse essentiellement.

En 2018, l'Office Culturel se dotera d'un système de billetterie.

Côté Conservatoire, des travaux de clôture, de faux plafonds et de sols sont prévus, ainsi que le changement de l'autocommutateur téléphonique et, bien sûr, l'achat de matériels et d'instruments (environ 19 K€).

L'école d'arts Jeanine Haddad prévoit également l'achat de matériels et d'œuvres, pour environ 18 K€.

Enfin, un budget est prévu pour achever les études nécessaires au démarrage de l'opération de transformation d'une partie de l'ensemble immobilier du Cèdre Bleu en un grand équipement culturel.

d) Investissements en matière d'aménagements et équipements urbains

En 2017, nous avons réalisé, pour 50 K€, quelques travaux relatifs à l'assainissement des eaux pluviales, qui, contrairement au réseau d'eaux usées, est comptabilisé au budget principal, puisque non financé par l'utilisateur. Nous y consacrerons 80 K€ en 2018.

Pour la propreté urbaine, qui est une priorité de la municipalité, nous prévoyons l'achat d'une balayeuse, pour environ 100 K€. Ce type de matériel a une durée de vie assez courte (généralement moins de 10 ans) car les coûts d'entretien augmentent rapidement d'année en année une fois la période de garantie passée. Il est donc préférable de remplacer ces matériels régulièrement plutôt que d'en supporter trop longtemps les coûts de fonctionnement.

Nous avons réalisé en 2017 près de 800 K€ de travaux d'éclairage public (dont 112 K€ de restes à réaliser). Parmi les interventions les plus importantes, on notera l'esplanade Palissy (187 K€ qui s'ajoutent aux dépenses d'aménagement proprement dit), la rénovation et la mise en conformité de l'installation aux abords de l'Hôtel de Ville (109 K€), le Chemin des Plâtrières (80 K€), la place de Verdun (60 K€), l'église Jean XXXIII (40 K€), la liaison Pierrefitte (80 K€), les abords de la Maison de Quartier Watteau (30 K€) en relation avec les travaux de réaménagement et d'extension, mais aussi les terrains de tennis du Centre sportif Nelson Mandela, l'installation de bornes escamotables et une opération de géoréférencement des équipements d'éclairage public.

Pour 2018, nous prévoyons quelques opérations pour environ 270 K€, auxquels s'ajouteront des interventions liées à des travaux de voirie.

Des études urbaines et d'aménagements divers, notamment dans le cadre de l'ANRU, ont été et sont menées en 2017 : 97 K€ pour la conception du PLU, 534 K€ d'études urbaines et 66 K€ d'études de programmation diverses pour l'ANRU.

En 2018 sont prévus 200 K€ supplémentaires pour le PLU et les études ANRU.

En ce qui concerne les travaux de voirie, on notera en particulier :

- L'achèvement du parvis St Thomas (1,24 M€)
- L'esplanade Palissy (374 K€)
- L'avenue de la Cascade (232 K€)
- La rue Eugénie (135 K€)
- La rue des Chardonnerettes (445 K€)
- Le Bd du Général de Gaulle (164K€)
- La liaison Pierrefitte (605 K€)
- Les abords de la Maison de Quartier Watteau (100 K€)
- La rue Victor Hugo (318 K€)
- La rue Carnot (87 K€)
- Le Bd du Dr. Galvani (73 K€)
- La rue du Temple (65 K€)
- La rue Beauséjour (248 K€)
- L'avenue Joliot Curie (135 K€)
- Les abords du Groupe Scolaire Anatole France (1,09 M€)
- La rue du Ruisseau (80 K€)
- L'aménagement des arrêts de bus pour les personnes à mobilité réduite (139 K€)
- Etc.

Pour 2018 sont prévus notamment la seconde tranche de la liaison Pierrefitte (560 K€), la rue Bastin (98 K€), la rue des Sources (168 K€), la rue des Berces (336 K€) etc...

e) Autres investissements

Parmi les investissements divers réalisés, on retiendra :

- La rénovation du Centre Social des sablons pour 2,19 M€, auxquels s'ajouteront en 2018 la fin des travaux et les matériels et mobiliers pour 262 K€.
- L'aménagement de la Plateforme des Sablons.
- L'extension du Cimetière de l'Orée du Bois ainsi que l'aménagement de ses espaces verts (303 K€)
- le renouvellement du parc de véhicules légers de la ville pour 159 K€ en 2017 et 248 K€ en 2018.
- Le renouvellement des bornes incendie et de leur réseau d'alimentation pour 152 K€
- Les installations de vidéosurveillance pour 135 K€
- Des travaux extérieurs de sécurisation de la Crèche Flora Tristan (31 K€) et les études pour son extension, qui devrait débuter fin 2018 (42 K€)
- Des travaux au Champ de Foire pour 105 K€, avec notamment les sanitaires.
- Des dépenses réalisées avant l'été 2017 pour la Maison de Quartier Watteau pour 648 K€, essentiellement pour

les travaux de réaménagement et d'extension (hors espaces extérieurs et éclairage public)

f) Acquisitions foncières

En 2017, nous avons réalisé deux acquisitions dans le cadre de procédures de préemption :

- Le 3 chemin des Mureaux pour 130 000 €
- Le 4 rue du Moulin à Vent pour 195 000 €

On trouvera dans les restes à réaliser reportés sur 2018 les acquisitions suivantes :

- Un logement au 3 place du 11 Novembre pour 210 K€ (achat réalisé en février 2018) ;
- Un logement rue du Chaussy, afin de remembrer une propriété dégradée en vue de sa démolition (achat réalisé en décembre 2017) pour 220 K€;
- Un autre logement rue du Chaussy.

En 2018 sont prévues les acquisitions suivantes :

- Immeuble 3 place du 11 Novembre, permettant ainsi de remembrer cette propriété très dégradée au fin de démolition ou de revente à un opérateur.
- Des acquisitions diverses au village, concernant notamment l'habitat indigne.
- Des propriétés de la Communauté d'Agglomération.
- Une parcelle avenue Emile Zola.
- Une provision en cas de mise en œuvre du droit de préemption.

L'acquisition d'une partie de la propriété du Cèdre Bleu sera réalisée, selon avancée du dossier, en 2018 ou 2019. Des dossiers de demande de subvention sont en cours d'élaboration ou de traitement.

2. Les remboursements en capital de la dette

En €	2014	2015	2016	2017	BP2018
Remb. Capital	7 518 457	8 270 883	9 412 672	9 232 180	9 600 000

En 2017, nous avons remboursé 9,23 M€ de capital et avons emprunté 4 M€. Nous nous sommes donc désendettés de 5,23 M€ pour revenir à un niveau d'endettement comparable à celui que nous connaissions avant l'opération de refinancement de 2015. Les engagements pris ont donc été tenus.

B. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ne sont pas très nombreuses : ce sont des subventions, des ressources propres (FCTVA, Taxe d'Aménagement et cessions) ou des emprunts.

1. Les subventions

€	2014	2015	2016	2017	BP 2018
Chap. 13	11 525 780	8 611 541	5 158 475	4 403 500	3 616 700
Reports	6 856 477	1 588 725	2 502 952	4 398 726	
Total	18 382 257	10 200 266	7 661 427	8 802 226	

Le niveau de subventions d'équipement ne redeviendra conséquent qu'après la signature des nouveaux contrats avec l'ANRU ou tout autre dispositif qui s'y substituerait.

Le tableau suivant donne une idée de la part des investissements financés par des subventions entre 2014 et 2018. Il s'agit des subventions effectivement perçues pendant l'exercice, sans les reports (sauf BP). De même, pour le chiffre des dépenses d'équipement, qui ne comprend que les factures acquittées, sans les reports (sauf BP) :

€	2014	2015	2016	2017	BP2018 avec reports
Subventions	11 525 780	8 611 541	5 158 475	4 403 500	8 015 426
Total Dépenses équip.	19 309 010	16 373 280	14 441 521	16 152 931	21 226 409
Part financée par subv.	59,69%	52,60%	35,72%	27,26%	37,76%

2. Les ressources propres d'investissement

Il s'agit tout d'abord des dotations (FCTVA et Taxe d'Aménagement), puis des cessions d'immobilisations.

Pour 2018, le BP prévoit 1,3 M€ de cessions foncières, dont certaines sont déjà réalisées, les autres faisant l'objet d'une promesse de vente. Il s'agit notamment du terrain Malesherbes, des terrains chemin des Plâtrières, Sente des Giraumonts etc.

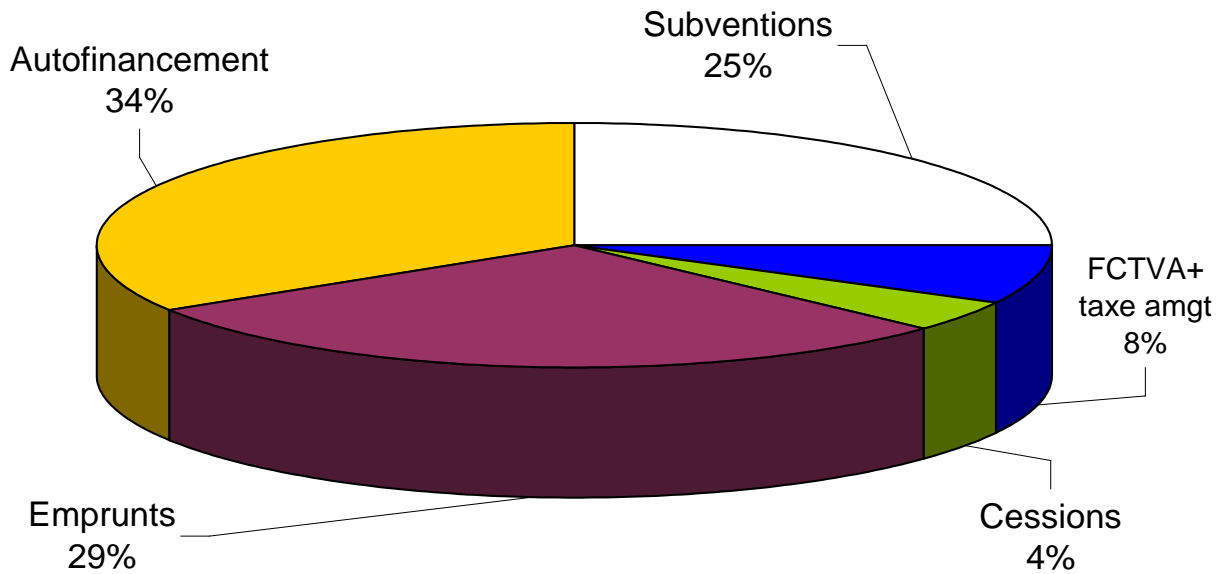
3. Les emprunts nouveaux

En 2017, nous avons réalisé deux emprunts (de la Banque Postale et de la Caisse d'Epargne) pour un montant total de 4 M€, alors que nous avons remboursé 9,23 M€ de capital. Nous nous sommes donc désendettés de 5,23 M€.

Pour 2018, le budget primitif prévoit 11,3 M€ d'emprunt dont 2 M€ provisionnés afin d'être en mesure de profiter d'une opportunité de refinancement (on retrouve le même montant en dépense). Le montant

d'emprunt nouveau est dont de 9,3 M€, soit le montant approximatif du capital qui devrait être remboursé cette année.
L'objectif est clair : aucun endettement supplémentaire en 2018.

A titre indicatif, les dépenses du budget primitif 2018, y compris les reports 2017 sur 2018, sont financées de la manière suivante :



L'autofinancement couvre plus d'un tiers des besoins, ce qui est nettement en dessous de ce que permettent les finances de villes plus riches fiscalement.